

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Lyon, le 01/10/2018

Le Préfet de région

Pôle *Architecture et patrimoines*  
*Service régional de l'archéologie*

à  
Direction départementale des Territoires  
Service Environnement

Affaire suivie par :  
Robert ROYET

17 bd Joseph Vallier  
BP 45  
38040 Grenoble cedex 9

☎ : 04 72 00 44 62

✉ : [robert.royet@culture.gouv.fr](mailto:robert.royet@culture.gouv.fr)

Réf. : 2018/8225/RR/MR

à l'attention de Mme Chifflet

Objet : Saint-Theoffrey et Pierre-Chatel - Aménagement de la RN85

J'ai examiné le dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement cité en objet. Aucun site n'est, à ce jour, recensé sur l'assiette du projet.

Par ailleurs la surface impactée est trop réduite pour assurer que les travaux, qui affectent essentiellement le tracé existant, compromettront la conservation d'un élément du patrimoine archéologique.

Je vous confirme donc qu'en l'état actuel de nos connaissances je n'envisage pas de demander la mise en place une procédure d'archéologie préventive dans le cadre de ce dossier.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte en cours de travaux, le code du patrimoine (art.L.531) prescrit l'obligation de déclaration auprès de la mairie.

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'ISÈRE**  
*Service Environnement*

PE :

PN :

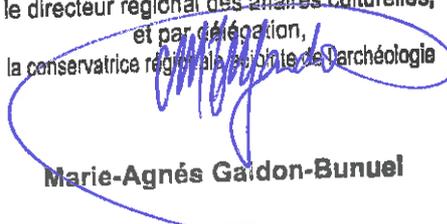
Autre service :

- 3 OCT. 2018

REMA :

AUST :

Pour le Préfet de région,  
le directeur régional des affaires culturelles,  
et par délégation,  
la conservatrice régionale de l'archéologie

  
Marie-Agnès Gaidon-Bunuel